

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Installation de stockage des déchets non dangereux

Lieu de la réunion :

Siège Trifyl – Labessière Candeil

Date de la réunion :

18/12/2024 à 14h30

Objet de la réunion :

Commission de suivi de site (CSS) Trifyl à Labessière Candeil

Compte rendu de la séance du 18 décembre 2024

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Madame Annabelle RAVNI, sous-préfète,
Ouverture de la séance à 14h38.

Membres présents :

Collège des représentants des administrations de l'État :

- Madame Annabelle RAVNI, sous-préfète, Secrétaire générale adjointe ;
- Monsieur Frédéric BERLY, DREAL – UID Tarn-Aveyron ;
- Monsieur Fabrice LOUVART de PONTLEVOYE, DREAL – UID Tarn-Aveyron.

Collège des représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Blaise AZNAR, maire de Graulhet,
- Monsieur Jean ROUANNE, élu de Saint-Julien du Puy ;

Collège des représentants des riverains ou des associations de protection de l'Environnement :

- M. Sébastien MORCET, représentant de la société SUEZ OCCITANIS.

Collège des représentants de l'exploitant :

- Monsieur Bruno ROUSSEL, TRIFYL ;
- Monsieur Philippe HENRY, TRIFYL.

Collège des représentants des salariés :

- Monsieur Rémi OLIVIER ;
- Monsieur Matthieu THOMAS.

Personnalités qualifiées :

- M. Samuel GREGOIRE de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie (ORDECO).

M. BERLY rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette commission. Il s'agit de faire un point sur l'actualité du site, le bilan d'activités, les éventuels incidents, et les éventuelles évolutions réglementaires.

Mme RAVNI rappelle que le secteur des déchets est un secteur à enjeu. M. BERLY précise qu'il s'agit d'un secteur où la réglementation est à l'origine de son développement.

M. ROUSSEL indique que la réglementation en soi ne pose pas de souci, mais ses changements quasi permanents oui.

1) Bilan des activités du site et des faits marquants (2022 et 2023)

M. BERLY explique la particularité de cette réunion qui porte exceptionnellement sur deux années d'activité. Il précise que la prochaine réunion de la commission pourrait utilement s'organiser plus tôt dans l'année dès 2025.

Le bilan des activités est présenté par M. Philippe HENRY. Le support de présentation est annexé au présent compte rendu.

- A propos de l'installation de stockage des déchets non dangereux :

Monsieur Philippe HENRY rappelle que l'installation accueille des ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets industriels banaux (DIB) de taille raisonnable. Pendant l'exploitation en mode bioréacteur, un casier est comblé en un an environ. La fermeture du casier s'effectue avec une géomembrane. Un système de réinjection de lixiviats est mis en place afin de produire du biogaz. S'agissant de l'évolution des tonnages sur les dernières années, l'année 2023 a été marquée par la mise en service de l'unité de tri et de valorisation des déchets (UTVD). Une partie des OM (ordures ménagères) a ainsi été dirigée vers cette nouvelle unité.

Il est rappelé que lors de la dernière commission, le constat avait été fait d'une évolution à la hausse des tonnages. Or il est observé sur les 2 dernières années une baisse de ces tonnages des OM dans l'installation de stockage des déchets non dangereux. Cette tendance ne signifie toutefois pas une baisse globale des déchets ménagers mais une nouvelle répartition des flux.

Madame RAVNI interroge sur le devenir des flux ne rentrant plus en installation de stockage des déchets non dangereux.

Monsieur BERLY précise qu'une des explications de cette baisse est la mise en place de l'extension des consignes de tri. La mise en place du tri à la source des biodéchets devrait également entraîner une baisse de l'enfouissement en 2024.

Monsieur ROUSSEL précise que tous les flux en déchèterie sont en augmentation. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs : mise en place des nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs, passage sur un territoire en tarification incitative...

Monsieur BERLY indique que ces augmentations de tonnage en déchèterie n'ont pas forcément pour effet d'augmenter les tonnages en installation de stockage des déchets non dangereux. Il cite ainsi une expérimentation en cours près de Millau portant sur la mise en place d'une filière de traitement des matelas ayant permis de détourner de l'enfouissement ce flux.

Monsieur ROUSSEL précise que la mise en service de l'unité d'affinage de Blaye-les-Mines permettra de réduire l'enfouissement du tout-venant.

Monsieur BERLY demande à quelle date il sera constaté le plein effet de l'UTVD. Monsieur HENRY indique que la montée en charge de l'UTVD a pris plus de temps que prévu, mais que l'unité devrait atteindre sa pleine charge fin janvier 2025.

Pour conclure sur l'installation de stockage des déchets non dangereux, il est indiqué que 2022 a été l'année de la fin d'exploitation du casier 19 et l'ouverture du casier 20. En 2023, le casier 20 a été fermé pour permettre ensuite l'exploitation du casier 21A.

- A propos de la valorisation énergétique :

Il est rappelé que 3 moteurs de cogénération produisent de l'électricité à partir du biogaz généré par l'installation de stockage des déchets non dangereux : 28,90 GWh en 2022, et de 29,36 GWh en 2023 (soit l'équivalent des besoins annuels de 10 000 foyers).

Une décroissance de la production est toutefois anticipée dans les années à venir avec l'évolution des tonnages entrant dans l'UTVD (moins de déchets fermentescibles).

Il est rappelé l'existence d'un réseau de chaleur pour la plateforme de séchage de bois ; bois servant aux réseaux de chaleurs exploités par Trifyl.

En 2023, il a été effectué le remplacement de la torchère n°1 par une nouvelle torchère se déclenchant automatiquement.

- A propos des déchets inertes :

Il est précisé que peu de déchets inertes ont été admis sur le site : environ 5000 tonnes en 2022, et environ 4000 tonnes en 2023, soit des tonnages nettement inférieures aux 20 000 tonnes autorisées par an.

- A propos de la plateforme bois :

La plateforme accueille le bois non traité des déchèteries. Ce bois après déferrailage permet de constituer le mix alimentant le réseau de chaleur de Graulhet rive droite. Le système d'alimentation est en effet adapté aux grosses chaufferies. La nouvelle chaufferie de Gaillac, actuellement encore à l'étape projet, sera alimentée par le même mix.

La plateforme sert également au stockage de rondins pour d'autres prestataires (en l'occurrence Alliance Forêt Bois), ainsi qu'au broyage des rondins. Le mix préparé est vendu pour l'alimentation de la chaudière du réseau de chaleur de Castres.

Afin de permettre la sortie du statut de déchets de ce bois, un audit externe est réalisé tous les 3 ans.

- A propos du contrôle des déchets entrants :

Outre les contrôles visuels, la pesée, des contrôles de radioactivité sont réalisés. Des détections liées à des produits médicaux (réactifs utilisés pour les chimiothérapies) ont été constatées sur les deux années. Quatre déclenchements du portique de détection de radioactivité ont eu ainsi lieu en 2022 (détection concernant de l'iode utilisée à des fins médicales) et 1 en 2023 (détection de Lutécium utilisé également à des fins médicales). Les produits concernés ont fait l'objet d'un stockage en fût plombé.

M. LOUVART de PONTLEVOYE précise que ces détections ne font pas l'objet d'une remontée d'information au niveau national, car ils sont trop nombreux et peu significatifs.

- A propos de la prévention des risques :

Il est présenté le dispositif mis en place à Trifyl, soit :

- 2 conseillers en prévention ;
- 15 agents sauveteur secouriste ;
- 2 assistants de préventions ;
- des agents formés régulièrement à l'utilisation d'extincteurs.

- A propos du risque incendie :

Des dispositifs de prévention et des moyens de lutte sont déployés sur le site.

Sur l'année 2022, il y a eu un nombre d'incendie limité sans impact sur les dispositifs d'étanchéité. Les départs de feu ont été maîtrisés par les gardiens et agents d'exploitation avant même l'intervention des pompiers.

Sur l'année 2023, un incendie plus important est intervenu. Les pompiers ont fait preuve d'une grande réactivité permettant une extinction rapide de l'incendie. Les dégâts ont été limités à des dommages sur 500 m² de géomembrane, sans impact sur le fond de casier. Dès le lendemain, l'entreprise d'étanchéité est intervenue. Le retour à la normale a été opéré dans les jours suivants.

- Rejet dans l'atmosphère :

Plusieurs dispositifs sont mis en place.

En premier lieu, la mise en place des filets permet de maîtriser les envols. Cette maîtrise est également garantie par la fosse de l'UTVD qui reste un exutoire important. La logique Trifyl avec ses 3 unités permet de s'adapter aux conditions météo et notamment aux épisodes de grand vent.

Monsieur BERLY demande des précisions sur les paramètres météo correspondant à un épisode de grand vent. Monsieur HENRY indique qu'au-delà de 80 km/h, les dépotages sont stoppés et effectués sur des exutoires alternatifs (fosse ou installations faisant l'objet d'accord de réciprocité).

Madame RAVNI demande la fréquence de ces événements. Il lui est indiqué qu'en 2022 et 2023, 6 épisodes ont été constatés ; en 2024, aucun épisode constaté. Toutefois, un travail est en cours afin de trouver d'autres exutoires en cas d'épisode venteux afin d'avoir le plus de flexibilité possible.

En deuxième lieu, la fumée des moteurs de cogénération fait l'objet d'un contrôle 1 fois par an par un organisme agréé. Les résultats sont annexés au rapport d'activité et démontrent une innocuité des fumées.

- Rejet dans le milieu naturel :

Ensuite concernant les rejets d'eau pluvial, des mesures portant sur le pH, la conductivité et la température sont réalisées.

- À propos de la station de pré-traitement des Lixiviats :

Il est indiqué que cette station a fait l'objet d'une prolongation de la phase de mise en service liée aux réglages de certains équipements et en particulier de la centrifugeuse.

En 2023, la totalité des lixiviats a fait l'objet d'un prétraitement.

En conclusion sur cette première partie, les perspectives pour les années 2024/2025 sont présentées :

- Fermeture du casier 21A en été 2024 ;
- Ouverture du casier 21B pour une exploitation d'une durée estimée de 3 à 4 ans en fonction des tonnages apportés par le SYDOM de l'Aveyron.

Monsieur BERLY pose la question de la capacité de l'UTVD. Monsieur HENRY précise que l'installation dispose d'une capacité d'accueil de 110 000 tonnes globalement réparties en 91 000 tonnes d'OM, 8 000 tonnes de Biodéchets et 11 000 tonnes de pré-CSR.

Monsieur BERLY donne la parole aux membres de la commission qui souhaiteraient s'exprimer.

Monsieur AZNAR remercie les équipes pour la transparence des informations, ainsi que pour les échanges avec d'autres intervenants dans le domaine du déchet. Trifyl a fait le choix d'une stratégie

basée notamment sur les retours d'expériences d'autres professionnels en France et à l'étranger, une stratégie dont il convient de se féliciter.

Monsieur MORCET indique que les deux entités (Trifyl et Occitanis) travaillent en collaboration et en bonne intelligence.

Monsieur GREGOIRE précise que l'ORDECO mène des investigations sur ce type d'installation, qu'il est important de récupérer des données, afin notamment de faire remonter ces informations à l'Agence de la transition écologique (ex-ADEME).

Monsieur ROUSSEL conclut sur le fait que la situation est un peu paradoxale. Le bilan réalisé porte sur un système en voie de disparition. L'année 2024 marquera en effet la rupture entre les deux modèles (installation de stockage des déchets non dangereux et unité de tri et de valorisation des déchets). L'enfouissement se limitera au refus, les envols devraient quasiment disparaître, les odeurs diminuées sensiblement comme les proliférations d'oiseaux. Cette évolution fondamentale impactera tous les aspects des futurs bilans d'activité.

2) Présentation de actions de l'inspection (2022 et 2023)

Cette présentation (support annexé au présent compte rendu) s'articule en trois points.

1. Actions d'inspection réalisées sur les deux années

Trois inspections ont été menées :

- Décembre 2022 sur l'autosurveillance des rejets aqueux ;
- Juin 2023 sur le contrôle par vidéosurveillance des déchargements ;
- Juillet 2023 sur la gestion de l'incendie du 23 juillet 2023.

Monsieur BERLY indique que cette dernière inspection s'inscrit dans le cadre d'une consigne nationale sur la réalisation des inspections « à tiède » d'où la réactivité des services de l'État.

Monsieur BERLY indique que le secteur du déchet est particulièrement accidentogène.

Monsieur ROUSSEL précise que le secteur le plus à risques est le sélectif. Le système d'alerte du centre de tri de Labruguière est ainsi fréquemment sollicité du fait notamment de la présence d'indésirables : piles lithium, bouteilles de protoxyde d'azote...

Monsieur BERLY insiste sur les risques liés notamment aux piles et batteries et à leur accumulation dans les foyers. Cette problématique invite à imaginer un système permettant le déchargement avant stockage des équipements sur batteries.

2. Instructions menées en 2022 et 2023 et instructions à venir

Un porter à connaissance a été instruit en 2022 portant sur l'aménagement d'un parc photovoltaïque sur le bioréacteur n°1. Ce projet a été autorisée par arrêté préfectoral en février 2023.

Monsieur HENRY précise que l'autorisation d'occupation temporaire a été attribuée à EDF. Le cahier des charges sur les tassements appliqué par EDF est rigoureux et explique un retard dans l'aménagement du parc. Une porte de sortie est prévue contractuellement dans l'hypothèse ou le retard se confirmerait.

Monsieur BERLY fait part de la communication des patrons de Total et d'EDF sur les difficultés à porter des projets en France. Un positionnement qui n'apparaît pas en phase avec les méthodes de ces grands groupes qui font preuve dans la réalisation de leur projet d'une certaine lenteur.

Monsieur ROUSSEL confirme et partage l'expérience récente avec TOTAL sur le projet de parc photovoltaïque à Saint Benoît de Carmaux.

S'agissant du projet de parc sur l'installation de stockage des déchets non dangereux, M. ROUSSEL fait part des réflexions en cours sur la mise en œuvre de différents projets photovoltaïques.

Un porter à connaissance a été instruit en 2024 portant sur diverses modifications des installations de l'unité de tri et de valorisation des déchets. Ces modifications ont été autorisées par arrêté préfectoral du 15 mai 2024.

Pour 2025, TRIFYL prévoit de déposer un porter à connaissance pour demander une augmentation provisoire de la capacité maximale annuelle de déchets autorisés à être enfouis au titre de la rubrique 2760. Cette demande se justifie au regard du retard pris sur le projet KEREAA mené par le SYDOM de l'Aveyron dont les déchets devront être éliminés chez TRIFYL

3. Évolutions réglementaires

En 2023 a été publié un arrêté portant sur les polluants éternels (substances per- et poly-fluoroalkylées ou PFAS). En application de cet arrêté, trois campagnes de mesures sur cinq points de rejet ont été effectuées sur le site de Labessière. Les conclusions de ces examens ont démontré l'absence de nécessité de mise en œuvre d'un plan d'actions.

Monsieur BERLY indique que le sujet du traitement des PFAS est au cœur des discussions et sera un enjeu majeur dans les années à venir.

En conclusion de cette deuxième partie, Monsieur ROUSSEL remercie les services de l'État pour le travail de qualité réalisé en bonne intelligence avec les services de Trifyl. La manière de fonctionner basée sur l'intelligence opérationnelle est appréciée par les équipes de Trifyl. Elle permet que les contraintes d'exploitations soient adaptées au respect des exigences réglementaires de façon constante et opérationnelle.

Monsieur HENRY confirme la bonne collaboration entre les services de l'État et les équipes de Trifyl.

Monsieur AZNAR rappelle que ces activités demandent beaucoup de rigueur. Il félicite les services de l'État pour la qualité de leur travail et la bonne collaboration avec les collectivités.

Monsieur ROUANNE insiste sur le caractère contrôlé des activités sur le site.

Monsieur MORCET indique avoir le même ressenti s'agissant de la démarche des services de l'État.

Sollicités, messieurs OLIVIER et THOMAS indiquent ne pas avoir de remarques particulières. Il en est de même de Monsieur GREGOIRE.

Projets éventuels à venir

Monsieur HENRY précise les chantiers prévus après 2023 :

- Extension du réseau de chaleur vers l'unité exploitée par Cap Vert Energie (CVE). Cette installation a besoin de chaleur pour son process. Une étude a donc été menée pour l'extension du réseau de chaleur produit par les unités de Trifyl vers CVE.
- Réception de bio déchets déconditionnés sur l'unité de tri et de valorisation des déchets. Ce projet a nécessité des investissements supplémentaires et la mise à jour de l'agrément sanitaire. Monsieur BERLY fait part d'un récent article de presse portant sur une collectivité souhaitant une inversion des collectes (ordures ménagères et sélectif).

Monsieur ROUSSEL indique qu'une expérimentation pourrait être pertinente, à condition que cette expérimentation prenne en compte l'ensemble des paramètres (saisonnalité des apports, évolution des températures...)

Monsieur BERLY demande si le principe d'une distribution par Trifyl des sacs oranges (sacs utilisés pour la collecte des biodéchets) se maintiendra. Monsieur ROUSSEL répond par l'affirmative. Les sacs orange sont conçus pour fonctionner avec le process de l'unité de tri et de valorisation des déchets et comportent un QR Code permettant d'affecter le sac à la collectivité ayant réalisé la collecte.

- Traitement des mâchefers issus de la chaudières CSR. Le mode de traitement a été modifié afin de permettre l'utilisation des mâchefers en matériaux de recouvrement des casiers du bioréacteur. D'autres usages pour ces cendres sont également étudiés et notamment, en lien avec une start-up domicilié à Graulhet, pour la fabrication de lessive.
- Le pôle des énergies renouvelables évolue. Quatre exploitants partagent le site, Trifyl, Urbaser, Serpol, CVE, auxquels il convient d'ajouter Occitanis. Cette situation de co-exploitation démontre la pertinence de travailler en commun, notamment sur la question des nuisances.

Monsieur BERLY demande s'il y a eu des plaintes dernièrement

Monsieur ROUSSEL indique que depuis la fin du printemps et la montée en charge des deux méthaniseurs, des nuisances ont été relevées. Ces nuisances s'expliquent par la réalisation de différents réglages et besoins de contrôle liés à la mise en service de l'unité de tri et de valorisation des déchets.

Une fois ces réglages et l'unité en phase d'exploitation, les nuisances devraient fortement diminuer et démontrer la pertinence du changement de mode de traitement.

Conformément à ses pratiques, Trifyl prend au sérieux cette situation afin d'éviter de laisser s'implanter l'idée que le site génère des nuisances anormales. Un travail sur l'objectivation des nuisances doit être réalisé. Ce travail implique la mise en place d'un comité de suivi d'odeur, la réalisation d'étude de dispersion d'odeur, et une transparence totale avec les élus.

Monsieur BERLY souligne cette initiative car effectivement la réglementation sur les odeurs doit être impérativement respectée. Le jour où il y a un sujet, il faudra déterminer les responsabilités entre les différents exploitants. Une approche collaborative permettra de faciliter la résolution des éventuelles difficultés.

En conclusion de cette troisième partie, les membres de la commission sont invités à faire part de leurs observations.

- Monsieur ROUANNE interroge sur la question de l'utilisation des composteurs à domicile, et le fait que l'utilisation de ces composteurs constitue une solution de traitement efficace. Monsieur ROUSSEL confirme cette approche et rappelle que le composteur constitue une approche alternative aux sacs oranges. Il indique ainsi que les biodéchets représentent sur le territoire tarnais un gisement de 67 Kg par an et par habitant. Le système proposé par Trifyl se décompose en 3 parties :
 - 1/3 de ce gisement doit pouvoir être réduit par des actions de communication et de prévention. Il s'agit ici du gaspillage alimentaire sur lequel chaque citoyen se doit d'agir ;
 - 1/3 de ce gisement concerne des habitations pouvant utiliser des composteurs ;
 - Le dernier 1/3 concerne des habitations sans solution, ce sont ces habitations la cible du sac orange.

Ce système a comme objectif d'offrir à la population des solutions à un coût maîtrisé.

- Monsieur OLIVIER indique que le traitement des cendres, issus notamment des chaudières bois exploitées par Trifyl, est un vrai sujet de préoccupation. Trifyl a fait le choix d'aider les collectivités concernées en se saisissant du dossier et en apportant une solution pertinente à ce sujet.

- Monsieur GREGOIRE pose la question des dépôts illégaux et des actions mises en place pour lutter contre ces dépôts.

Monsieur BERLY indique que des comités réunissant les différentes parties concernées (services de l'État, mairies, forces de l'ordre) sont organisés sur la question des dépôts sauvages. Cette problématique des déchets sauvages nécessite de faire preuve de la plus grande réactivité. L'exemple des véhicules hors d'usage et de leur multiplication à défaut d'action rapide est particulièrement probant. Sur le Tarn, le cas particulier des gravats et déchets des entreprises du BTP de l'agglomération toulousaine illustre les difficultés dans le traitement des dépôts sauvages.

Monsieur GREGOIRE demande si des actions de formation à destination des élus du syndicat sont envisagées sur la question des dépôts sauvages.

Monsieur BERLY indique que les élus sont notamment sollicités via le dispositif Sentinelles de la nature mis en place par France Nature Environnement.

Monsieur BERLY fait également part d'une expérimentation sur le département du Var. Le centre de traitement des véhicules, missionné par les autorités, est ainsi intervenu directement chez les usagers pour récupérer des véhicules. Ce modèle est sans doute à creuser.

Monsieur ROUSSEL signale des expérimentations présentées notamment lors du dernier congrès AMORCE et portant sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle. Par ce biais, dès la première alerte, une intervention est réalisée. Les résultats sont probants mais nécessitent des moyens importants.

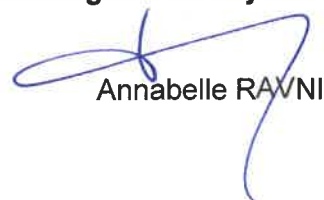
3) Questions diverses

Monsieur BERLY note le dialogue constructif et la qualité des interventions.

Madame RAVNI remercie les participants de la commission.

Madame RAVNI clôt la séance à 16h40.

**Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe**



Annabelle RAVNI